

ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR AES - Economie et gestion du 14 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR AES - Economie et gestion, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Bilel SANHAJI
Christophe BROCHIER
Claire BOURGOIN
Alexis CHRISTODOLOU
Marie DAUMAL
Thierry LEVY
Florence MACHTINGER
Aïcha OUHARON
Sophie AGULHON
Loïc CHARLES

Thibault DARCILLON
Sophie SAGLIO-ROSSINI
Véronique de SAINT GINIEZ
Carole BRUNET
Raphaël GIRAUD
Philippe MAINGAULT
Amina DJEDIDI
Thomas MUELLER
Agnès SALA
Sofia TCHOUIKINA

Mouhoub HANI
Patricia MILANO
David GUERREIRO
Antoine TERRACOL
Dominique GARABIOL

ARTICLE 2 –

M. **Bilel SANHAJI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES - Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-02

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Cinéma de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Giordano FERRARI
Jennifer VERRAES

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Philosophie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Giordano FERRARI
Michèle COHEN HALIMI
Guillaume SIBERTIN BLANC
Frédéric RAMBEAU

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Arts et technologies de l'image de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Giordano FERRARI
Cédric PLESSIET
Rémy SOHIER**

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Danse de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Giordano FERRARI
Sylviane PAGES
Julie PERRIN

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Musique de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

Giordano FERRARI
Clara BIERMANN

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-07

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Photographie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Giordano FERRARI
Paul-Louis ROUBERT
Arno GISINGER
Mathieu HAREL VIVIER**

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-08

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Arts Plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Giordano FERRARI
Ismail BAHRI
Hortense SOICHET

ARTICLE 2 –

M. Giordano FERRARI est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-09

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département Théâtre de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Giordano FERRARI
Raphaëlle DOYON
Nathalie COUTELET
Jérôme DUBOIS
Jean-François DUSIGNE
Mariama DIALLO

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE -CP-10

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le département ArTec de l'UFR Arts, philosophie, esthétique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Giordano FERRARI
Gwenola WAGON
Alexandre PIERREPONT**

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Information Communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Keivan DJAVADZADEH**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Benoît LELONG**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Information et Communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Sébastien BROCA
Marie CHAGNOUX**

Intervenant professionnel : Aymeric PICHEVIN

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Industries de la musique : production, organisation, communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Alexandra SAEMMER

Christophe MAGIS

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Communication pour l'audiovisuel de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Jocelyn MAIXENT**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Industries Culturelles parcours Plateformes numériques, création et innovation de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Alexandra SAEMMER
Sophie JEHEL

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours Médias, culture et sociétés de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Maxime CERVULLE**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours Médias internationaux de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Maxime CERVULLE**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Culture et communication parcours Médias et rapports sociaux de classe, race, genre de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Erica GUEVARA**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Information et Communication de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Sébastien BROCA
Marie CHAGNOUX
Aymeric PICHEVIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 23 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence professionnelle Métiers de la presse parcours Techniques journalistiques pour les nouveaux médias de l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Alexandra SAEMMER
Didier ZARAYA**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick LLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **Licences et D.U** dispensées par l'**UFR Droit**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Maxime TOURBE
Christine YOUEGO
Alice FUCHS – CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre – Olivier CHAUMET
Benoit HABERT
Franck ARPIN GONNET
Sophie MOLINIER

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-05-01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Année universitaire 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Justice, procès, procédure** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Catherine PUIGELIER
David CHEMMI
Laurent DELPRAT
Liza VEYRE**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-05-02

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Année universitaire 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la santé**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédicte BOYER-BEVIÈRE
Cyril CLÉMENT**

ARTICLE 2 –

Mme **Béatrice PARANCE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit privé et Master D.E.S.U de Criminologie**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christophe LACHIEZE
Liza VEYRE
Christine YOUEGO
Franck ARPIN-GONNET**

ARTICLE 2 –

M. Edmond SCHLUMBERGER est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

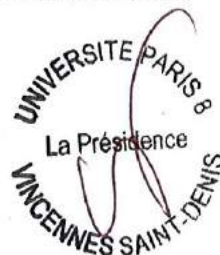
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-07

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit public**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Maxime TOURBE
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Bertrand WARUSFELD
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-11

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Géographie et aménagement**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

**Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKY
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS
Jean-François VALETTE**

ARTICLE 2 –

M. **Antoine DA LAGE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-13

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Sciences sociales Mondes Méditerranéens en Mouvement** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
Laure PITTI
Marie BONTE**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-14

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Géographie** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Olivier ARCHAMBEAU

Kaduna-Eve DAMILLY

Vincent GODARD

François LEGOUY

Hugo PILKINGTON

ARTICLE 2 –

M. **Olivier ARCHAMBEAU** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-15

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Anis ROJBI
Céline JOST
Dominique ARCHAMBAULT
Gérard UZAN
Isis TRUCK
Jack SAGOT
Salvatore Maria ANZALONE

ARTICLE 2 –

M. **Anis ROJBI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-18

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

Cristina CLIMACO

ARTICLE 2 –

Mme **Cristina CLIMACO** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-19

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Traduction et interprétation** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Cristina CLIMACO

ARTICLE 2 –

Mme **Cristina CLIMACO** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-20

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Langues et sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Cristina CLIMACO

ARTICLE 2 –

Mme **Cristina CLIMACO** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-21

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation parcours Espagnol** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Cristina CLIMACO

ARTICLE 2 –

Mme **Cristina CLIMACO** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

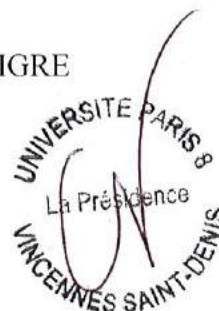
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-22

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation parcours Anglais** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Anne-Claire FAUCQUEZ

ARTICLE 2 –

Mme **Anne-Claire FAUCQUEZ** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à **la Double Licence Economie Gestion – Langues Etrangères Appliquées** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Cristina CLIMACO

ARTICLE 2 –

Mme **Cristina CLIMACO** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à **la Double Licence Etudes anglophones - Histoire** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Cristina CLIMACO

ARTICLE 2 –

Mme **Cristina CLIMACO** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-43

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Psychologie** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2022 :

Thomas VILLEMONTÉIX
Caroline BEAUVAIS (IED)
Lionel DAGOT (IED)

Louise GOYET
Cathy TOUPIN
Claire VALLAT- AZOUVI

ARTICLE 2 –

M. Thomas VILLEMONTÉIX est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-42

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2021 :

Louise GOYET
Caroline BEAUVAIS (IED)
Lionel DAGOT (IED)
Alexandra ERNST
Louise GOYET

Catherine GRANSARD
Amélie JACQUOT
Claire VALLAT- AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX

ARTICLE 2 –

Mme **Louise GOYET** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-24-2

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 13 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master MEEF parcours LSF** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Sandrine BURGAT
Marie PERINI
Johanna DROUILLET
Florence COLIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Sandrine BURGAT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et le Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-24

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 13 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR Sciences du langage**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Elena SOARE
Joaquim BRANDÃO DE CARVALHO
Saveria COLONNA
Léa NASH
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO

ARTICLE 2 –

Mme **Elena SOARE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et le Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-25-

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 12 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Psychanalyse de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Sophie MARRET-MALEVAL
Clotilde LEGUIL
Christiane ALBERTI
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Aurélien PFAUWADEL**

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET-MALEVAL** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 12 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Département de sciences de l'éducation de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Sciences de l'éducation**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Claire LEMETRE
Stéphane BONNÉRY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIÈRE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Patrick GEFFARD
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIÈRE**

**Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Méj HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Caroline LEROY
Delphine LEROY
Monica MACEDO
Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL**

**Jean Christophe COFFIN
Pierre Johan LAFITTE
Florent GABARRON
Pascale PRAX-DUBOIS
Fabien GRANJON
Christine BOUISSOU
Françoise LAOT
Bertrand GEAY
Irène PEREIRA**

ARTICLE 2 –

Mme **Claire LEMETRE** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-22

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Informatique de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Wolfgang SCHMID
Jean Jacques BOURDIN
Pablo RAUZY

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

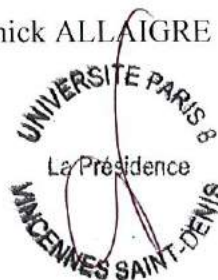
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par la **Licence MIME de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Wolfgang SCHMID
Lynda SEDDIKI

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-24

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **Le Master Informatique de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Wolfgang SCHMID
Boubaker DAACHI
Youcef TOUATI**

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-25

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **la Licence Mathématiques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Wolfgang SCHMID
Daniel GOLDBERG**

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Mathématiques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Wolfgang SCHMID
Abdellah MOKRANE
Julien LAVAUZELLE

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-27

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Master Humanités Numériques de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Wolfgang SCHMID
Madjid IHADJADENE
Nasreddine BOUHAI**

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

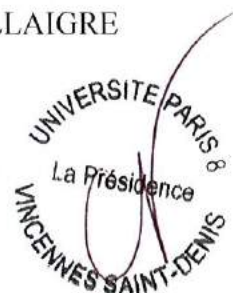
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-28

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par le **Master MCPN de l'UFR Sciences et technologies du numérique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Wolfgang SCHMID
Bernadette DUFRENE
Samuel SZONIECKY
Jean Luc DEVROUETE**

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLIÈRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-27

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **la Licence Histoire de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Martin GRAVEL
Armelle ENDERS
Jean-Luc MASTIN
Pauline PERETZ
Emmanuelle SIBEUD**

ARTICLE 2 –

M. **Martin GRAVEL** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-28

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **La Licence Littératures françaises et francophones de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Adrien CHASSAIN
Mathieu BERMANN
Marion BONNEAU
Zoé CARLE
Martin MÉGEVAND
Stéphane ROLET
Mathias VERGER**

ARTICLE 2 –

M. **Adrien CHASSAIN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALVERGNE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-29

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le **département Sociologie de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Claudette LAFAYE
Coline CARDI
Anaïs LEBLON
Yasmine SIBLOT
Lucas TRANCHANT
Livia VELPRY**

ARTICLE 2 –

Mme **Claudette LAFAYE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick LAFAYE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-30

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Science Politique** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Mathieu HAUCHECORNE
Thomas BRISSON
Florence HULAK
Audrey MARIETTE
Sylvie TISSOT
Michel VAKALOULIS
Clemens ZOBEL

ARTICLE 2 –

M. **Mathieu HAUCHECORNE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-31

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Science Politique** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Médéric MARTIN-MAZÉ
Damien DE BLIC
Vanessa CODACCIONI
Nora EL QADIM
Éric FASSIN
Pierre GILBERT
Bertrand GUILLARME
Kolja LINDNER
Anne MARUNEN
Violaine ROUSSEL**

ARTICLE 2 –

M. **Médéric MARTIN-MAZÉ** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-32

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le **département Genre de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Mehdi DERFOUFI
Béatrice DAVID
Lucia DIRENBERGER
Caroline IBOS
Marie-Dominique GARNIER
Éric FASSIN
Hélène MARQUIÉ
Hélène NICOLAS
Nadia SETTI
Marion TILLOUS

ARTICLE 2 –

M. **Mehdi DERFOUFI** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-33

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le **département Monde littéraire création critique de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Ferroudja ALLOUACHE
Aziz EL ALOUI
Vincent BROQUA
Brigitte FÉLIX
Katia GHOSN
Jean-Nicolas ILLOUZ

Claire JOUBERT
Elsa KAMMERER
Julio PREMAT
Lionel RUFFEL
Françoise SIMASOTCHI

ARTICLE 2 –

Mme **Ferroudja ALLOUACHE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-34

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le Master Création littéraire de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Olivia ROSENTHAL
Pierre BAYARD
Mathieu BERMANN
Vincent BROQUA
Hélène GAUDY
Boris LE ROY
Christine MONTALBETT
Sylvain PATTIEU
Lionel RUFFEL
Diego VECCHIO
Mathias VERGER**

ARTICLE 2 –

Mme **Olivia ROSENTHAL** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le Master Histoire Passé présent de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Emmanuelle SIBEUD
Anne BONZON
Armelle ENDERS
Martin GRAVEL
Anne-Marie HELVETIUS
Philippe MINARD
Adrian ROBU
Catherine SALIOU

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle SIBEUD** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

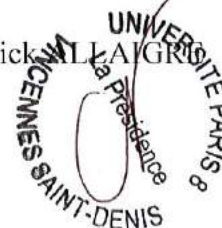
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRÉ



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le Master Archives de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Catherine SALIOU
Marie-Cécile BOUJU
Olivier MUTH**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine SALIOU** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE -CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par **le Master MEEF de l'UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Patrick BRASART
Mathieu BERMANN
Christopher LUCKEN
Mireille SEGUY**

ARTICLE 2 –

M. **Patrick BRASART** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

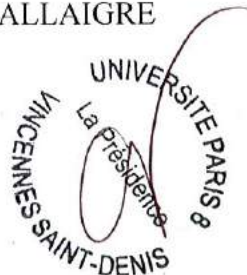
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 12 juillet 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 07 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Droit et D.U Criminologie** dispensée par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Maxime TOURBE
Christine YOUEGO
Alice FUCHS – CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre – Olivier CHAUMET
Benoit HABERT
Franck ARPIN GONNET
Sophie MOLINIER

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'études à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 07 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Informatique** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Wolfgang SCHMID
Jean Jacques BOURDIN
Pablo RAUZY
Rakia JAZIRI

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-37

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 29 novembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 07 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Psychologie** dispensé par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Louise GOYET
Caroline BEAUVAIS (IED)
Lionel DAGOT (IED)
Alexandra ERNST
Louise GOYET

Catherine GRANSARD
Amélie JACQUOT
Claire VALLAT- AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX

ARTICLE 2 –

Mme **Louise GOYET** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-41

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 12 octobre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IED du 07 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence 3 Sciences de l'éducation** dispensés par **l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

Claire LEMETRE
Stéphane BONNÉRY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIÈRE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Patrick GEFFARD
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIÈRE

Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Méj HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Caroline LEROY
Delphine LEROY
Monica MACEDO
Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

Jean Christophe COFFIN
Pierre Johan LAFITTE
Florent GABARRON
Pascale PRAX-DUBOIS
Fabien GRANJON
Christine BOUISSOU
Françoise LAOT
Bertrand GEAY
Irène PEREIRA

ARTICLE 2 –

Mme **Claire LEMETRE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-CP-16

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 8 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**Institut d'études européennes**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Emmanuelle LALLEMENT
Elodie BORDAT-CHAUVIN
Auriane GUILBAUD
Malgorzata OGONOWSKA
Antonio RAMOS RAMIREZ**

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle LALLEMENT** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

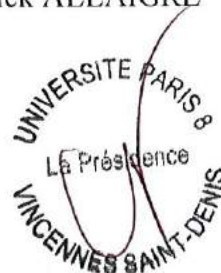
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE - CP-17

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 02 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**Institut français de géopolitique**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2022 :

**Philippe SUBRA
Frédéric DOUZET
Barbara LOYER
Jérémy ROBINE**

ARTICLE 2 –

M. **Philippe SUBRA** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut français de géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

